**Règles concernant le Testing jusqu’au 15/11/2020.**

22/10/2020

Le Comité de concertation (CODECO) qui s’est réuni le 16 octobre et la Conférence interministérielle de Santé publique qui s’est réunie le 19 octobre ont tous deux identifié comme priorité de diminuer les délais de réponse pour l’obtention des résultats des tests PCR. Pour ce faire, il a été décidé de réduire au maximum le nombre de tests effectués jusqu’au 15 novembre. C’est ainsi que durant cette période, les tests seront strictement limités aux :

* Personnes symptomatiques
* Les clusters/foyers au sein des collectivités
* Nouveaux résidents des institutions pour personnes âgées, nouveaux résidents des établissements de soins présentant un profil à risque, et personnes hospitalisées

Au niveau du personnel, les tests sont réservés aux métiers en pénurie, à savoir, le personnel des soins de santé (infirmières, médecins,…).

Jusqu’au 15 novembre, tous les autres dépistages préventifs sont suspendus, y compris les dépistages des personnes asymptomatiques sur base individuelle suite à un contact à haut risque.

**Tant que le testing des personnes asymptomatiques n’est pas possible, les professionnels veilleront à porter le masque en permanence dès que la distanciation sanitaire n’est pas possible, tant dans le contact avec les enfants et les jeunes que dans les contacts entre collègues.**

Les règles suivantes sont établies pour l'isolement et la quarantaine:

1. La période d'isolement pour les personnes qui ont un test PCR positif :
   1. Pour les patients présentant des symptômes qui ont un test PCR positif, l'isolement est levé au plus tôt 7 jours après l'apparition des symptômes ET jusqu'à au moins 3 jours sans fièvre ET avec une amélioration des symptômes respiratoires.
   2. Pour les personnes qui ne présentent pas de symptômes mais qui ont un test PCR positif, l’isolement de 7 jours commence à dater de la date du prélèvement.
2. La période de quarantaine, pour les contacts à haut risque asymptomatiques qui ne sont pas testés est fixée à 10 jours, suivis de 4 jours de vigilance. La quarantaine commence à dater du dernier contact à haut risque, où le dernier jour qu’on résidait dans une zone rouge. Si cette personne développe des symptômes, elle sera toutefois testée.

**Au vu de ces dispositions, il est demandé à tous les membres du personnel et aux jeunes de plus de 12 ans des services résidentiels de porter le masque dans tous les lieux communs. Le masque ne peut être retiré que lorsque la personne est assise à table pour prendre son repas, lors de la toilette, lorsque le jeune est seul dans sa chambre, ou encore, pour les professionnels, lorsque les soins portés à l’enfant ou l’intérêt de ce dernier nécessitent son retrait.**